

# LA JEUNESSE ET LE MOUVEMENT SYNDICAL



## Les moyens de propagande pour le recrutement syndical de la jeunesse

par V. Thijs

**S**I l'on examine le problème des moyens capables d'amener la jeunesse à nos organisations syndicales, on pourrait supposer que le problème préalable de la nécessité de l'organisation syndicale de la jeunesse ait été définitivement résolu. Mais nous ne sommes pas encore si avancés dans notre pays. Il y a, en premier lieu, ceux qui identifient le mouvement de la jeunesse et les gamineries. Ensuite, il y a ceux qui ne se prononcent pas contre le mouvement de la jeunesse, parce qu'ils doivent suivre le courant et considèrent, par conséquent, ce mouvement comme un mal inévitable. Finalement — et ils sont les plus nombreux — il y a ceux qui prétendent que le mouvement de la jeunesse « tout court » dit tout. Que parle-t-on alors aujourd'hui d'organisation « syndicale » de la jeunesse!

Dans ces conditions, il va de soi que cet article s'adresse à un nombre très restreint d'intéressés, car nous nous plaçons au point de vue qu'il est impossible de recruter, sur une grande échelle, des membres pour nos organisations syndicales si nous ne développons pas pour la jeunesse une forme d'organisation spéciale à caractère permanent.

Nous pouvons, sans crainte d'être contredit d'une manière sérieuse, constater que le mouvement syndical moderne n'a pas consacré au problème de la jeunesse l'attention que des dirigeants prévoyants auraient dû y consacrer.

On peut, il est vrai, trouver, pour cette carence, de multiples raisons et excuses (le développement spontané du mouvement syndical pendant les années d'après-guerre, les nombreux problèmes difficiles qui ont absorbé le temps des dirigeants et occupé toutes les énergies, le manque de cadres pour entreprendre semblable œuvre gigantesque), mais elles n'enlèvent rien au fait brutal. Ce n'est qu'au cours des cinq dernières années que nos syndicats ont commencé à s'intéresser quelque peu au problème des jeunes travailleurs. Il y a pour cela, à notre avis, deux raisons principales : la première, c'est l'activité fébrile déployée par la démocratie chrétienne sur le terrain de l'organisation de la jeunesse (J.O.C. — F.J.O.C. — K.A.J. — J.O.C.F.); la seconde, c'est la tendance générale de tous les courants politiques — sous la pression de la fascitisation de l'opinion publique — de s'emparer de la jeunesse.

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui on s'intéresse à la jeunesse « plus qu'hier et moins que demain ». Cet intérêt se développe aussi dans le mouvement syndical. Celui qui a suivi les événements au cours des trois dernières années le sait. La création de l'Organisation syndicale de la Jeunesse à Anvers (et son succès) en est une preuve vivante.

Mais revenons à notre sujet. Dans cet article, nous citerons quelques-uns des moyens de

propagande que les organisations syndicales peuvent employer :

1. Il faudrait que l'on travaillât systématiquement les travailleurs qui se trouvent dans nos rangs pour qu'ils fassent organiser leurs enfants dès qu'ils entrent à l'atelier. A cet effet, les visites à domicile et surtout la presse professionnelle sont les moyens de propagande les plus efficaces. Au point de vue administratif, toutes les organisations doivent s'évertuer à rassembler toutes les données nécessaires, alors que les fédérations de syndicats sont les organismes tout indiqués pour exécuter le travail d'année en année.

2. Il faudrait que l'on réunisse fédérativement les jeunes travailleurs qui font déjà partie de l'organisation. C'est parmi eux que l'on doit former les propagandistes qui répandent au sein de la famille, à la rue, à l'atelier et à l'usine, aux bureaux de contrôle la parole syndicale. Ils sont entraînés, aguerris, viennent recevoir les mots d'ordre et sont les défenseurs permanents de la cause syndicale. Ils s'introduisent dans tous les milieux et accomplissent méthodiquement leur tâche.

3. Il faudrait que la presse professionnelle fût adaptée à la mentalité et à l'intellect de la jeunesse, qu'un organe séparé (ou une page dans les organes professionnels existants), des manifestes et des tracts fussent régulièrement répandus parmi la jeunesse par des contributions spéciales, la jeunesse peut être instruite dans l'histoire et la théorie syndicales, La distinction entre nos organisations et celles de nos adversaires doit être clairement établie à la lumière du passé et des événements actuels.

4. Il faudrait que l'on réunisse, à des époques régulières, tous les jeunes gens des deux sexes, nouvellement adhérents au mouvement syndical. En des termes bien choisis, on doit leur signaler la haute signification de leur geste d'affiliation à un syndicat. Dans une brève allocution, on peut pénétrer leur esprit et leur faire comprendre tout ce que le mouvement syndical est et peut être, et dont ils ignorent l'existence. On peut y parler de l'amour-propre du travailleur, de la conscience de classe, de la combativité, de la solidarité. Les jeunes travailleurs doivent y voir s'ouvrir, pour la première fois, des horizons de possibilités d'avenir. On doit leur souhaiter la bienvenue dans notre milieu et leur demander s'ils sont prêts à participer à la lutte ouvrière.

La valeur propagandiste de ce moyen est inestimable. Nous y attachons une grande importance parce que nous avons été déjà si souvent péniblement frappé en constatant combien est grande l'ignorance de la jeunesse au sujet de l'essence même du mouvement ouvrier.

5. Il faudrait que le mouvement syndical

s'efforçât de répandre efficacement, parmi les jeunes travailleurs, ce que le Plan du Travail prévoit pour eux.

Pour la jeunesse, nous pouvons répéter ce que de Man a dit pour les travailleurs en général : Un programme engage à tout et à rien; un plan offre une valeur immédiatement réalisable. C'est ce qu'il nous faut pour elle. Des programmes de revendications de la jeunesse et des déclarations de principes platoniques peuvent avoir une valeur documentaire. Mais le jeune travailleur ne s'y intéressera pas!

6. Il nous faut signaler aussi la possibilité de mener la propagande syndicale dans les groupements existants des jeunes. Sans vouloir en surestimer l'intérêt, nous dirons toutefois que dans la C.J.O., dans les groupements sportifs et récréatifs et dans les jeunes gardes, il peut être salutaire de travailler à l'éducation syndicale des membres.

7. Les jeunes chômeurs ont droit à notre sollicitude spéciale, non pas que les syndicats peuvent se charger de l'énorme travail que réclame l'assistance des jeunes chômeurs, mais ils peuvent forcer les administrations publiques à envisager le problème.

Cette action a sa valeur du point de vue de la propagande, car il importe à beaucoup de jeunes de ne pas se sentir abandonnés à leur sort. C'est dans cette disposition d'esprit qu'ils sont le plus susceptibles de se laisser troubler l'esprit, ce qui tournera toujours contre nous.

\* \* \*

Voilà quelques idées qui, à notre avis, valent d'être examinées de plus près.

En conclusion, il nous reste à faire une seule remarque : Nous regrettons que nous avons dû mettre au conditionnel les idées exposées dans cet article. Il est d'une impérieuse nécessité de pouvoir les mettre au présent.

Nous nous déclarons d'avance d'accord avec les collaborateurs éventuels pour approfondir la la question.

## Le Chômage de la Jeunesse

Le 15 mai dernier, au Sénat, le camarade Marius Renard a interpellé le ministre du Travail au sujet du problème du chômage de la jeunesse. Nous croyons utile de reproduire ici les passages essentiels de cette interpellation :

J'en viens au chômage de la jeunesse. La situation est très grave. Deux enquêtes ont révélé la déficience où se trouve la jeunesse. Dans le Centre, l'enquête a établi qu'il y avait 14 p.c. d'enfants non débiles, 56 p.c. de débiles et 30 p.c. de très débiles.

Dans la province de Liège, on a recherché les causes de cette déficience. Sur 14,295 enfants de chômeurs, on en a trouvé 621 qui avaient une alimenta-

tion nettement insuffisante et 1,500 qui étaient privés d'un repas par jour.

Beaucoup de parents autorisent leurs enfants à travailler sans salaire, afin qu'ils ne courent pas les rues.

Il existe 40,650 chômeurs de 16 à 20 ans dans notre pays. En y ajoutant ceux qui ne sont pas recensés par les caisses de chômage, on peut affirmer qu'il y a 80,000 adolescents en chômage.

Or, M. le ministre Lippens a fait connaître que plus de vingt écoles professionnelles libres avaient été fermées faute d'effectifs suffisants.

Dans le rapport d'inspection du Hainaut, on signale qu'en 1933 on a attribué à l'école de Couillet quatre simples diplômes ; à Courcelles, 12 ; à Farciennes, 6 ; à Leuze, 3 ; à Péruwelz, 2. Or, il s'agit d'écoles situées dans des milieux essentiellement ouvriers.

En 1933, la population totale des écoles industrielles du Hainaut, province la plus représentative de l'enseignement professionnel, n'atteignait pas 16,000 élèves. Il n'y eut que 10 élèves de plus qu'en 1932.

Dans ces 16,000 jeunes gens, il n'y eut que 9,000 ouvriers. Ceux-ci ne profitent donc pas des écoles mises à leur disposition. On ne peut invoquer la dénatalité de la période de guerre. Cette période est passée.

En réalité, la fréquentation des écoles professionnelles est déficitaire de 50 p.c. de ce qu'elle devrait être. Le père ne sait plus quel métier faire apprendre à son fils. Le chômage provient surtout, dit-on, de la rationalisation de l'industrie et du développement du machinisme.

C'est exact ; mais il faut étudier les moyens de nous adapter aux conditions nouvelles.

Tous les pays se préoccupent du chômage de l'adolescence. L'oisiveté à cette époque de la vie est très dangereuse au point de vue de la moralité et de la formation de la conscience. Et chez nous, il y a de 70,000 à 80,000 jeunes gens oisifs.

Dans la plupart des pays, on a rendu obligatoire la fréquentation post-scolaire. Aux Etats-Unis, en Suisse, en Pologne, la scolarité est maintenue jusqu'à 18 ans.

Tout récemment, en Angleterre, on a évalué à 65,000 le nombre des enfants qui quitteront l'école. Tout de suite, on s'est préoccupé de mettre à leur disposition des écoles professionnelles.

Il y a quelques jours, le gouvernement grand-ducal vient de prendre d'excellentes mesures, rendant obligatoire le paiement des apprentis et favorisant l'apprentissage de diverses façons.

En Belgique, on s'est efforcé de faire quelque chose, mais sans la coordination qu'il fallait.

Des communes, des provinces, des organisations syndicales ont voulu prendre des initiatives. Mais leur effort fut très souvent inefficace et inutile.

La Députation permanente du Brabant avait décidé de donner 50 p.c. du crédit nécessaire pour organiser un enseignement à l'usage des chômeurs. Seule la ville de Louvain a répondu à son appel.

La ville d'Anvers avait organisé également un enseignement ; il n'a guère eu de succès.

La province de Brabant avait organisé un enseignement pour les ouvrières en chômage ; il n'y eut que septante-cinq jeunes filles qui se présentèrent, et, à la seconde session, il n'y en eut plus guère.

La Louvière a attribué 100 francs par an aux élèves de l'école professionnelle. Saint-Vaast aussi. Les résultats n'ont pas été satisfaisants.

Il faudrait de la coordination sous l'impulsion du

Gouvernement. Tous les partis sont d'accord pour qu'on remédie à la déficience de la jeunesse. La *Gazette*, l'*Indépendance belge* préconisent l'extension de l'obligation scolaire.

L'argument le plus frappant, je le tire du rapport de la Fédération des Patrons catholiques.

Il faut étudier la question sous tous ses aspects, dit le rapport, et, en attendant, aller au plus pressé en encourageant les œuvres existantes.

Ce rapport propose : la création d'une Commission temporaire spéciale, composée surtout de parlementaires, de délégués des groupements professionnels, patronaux et ouvriers, de délégués des Ministères des Classes moyennes, de l'Instruction publique, de l'Agriculture et de l'Industrie.

Cette Commission aurait pour mission d'étudier, en vue de présenter le plus tôt possible un rapport et des conclusions aux deux Chambres, les questions suivantes :

1. Recul de l'âge d'admission au travail des adolescents ;
2. Obligation de la scolarité professionnelle post-scolaire ;
3. Indemnisation des apprentis durant la scolarité obligatoire ;
4. Etude spécifique des métiers encombrés et des métiers manquant de main-d'œuvre. L'enseignement relatif à ces derniers devrait être envisagé en premier lieu ;
5. Multiplication de cours professionnels dans toutes les régions en chômage, suivant le principe de la gratuité ;
6. Allocation d'un supplément d'indemnité aux parents dont l'enfant, âgé de moins de 18 ans et réduit au chômage, suit des cours professionnels ;
7. Possibilité pour les jeunes gens de faire partie d'une caisse de chômage et d'être considérés comme chômeurs après l'accomplissement d'un stage réglementaire ;
8. Organisation de séances d'éducation générale, civique, sociale, professionnelle, etc., pour les demi-ouvriers et les ouvriers faits en chômage ;
9. Organisation dans les communes de cantines scolaires dont pourraient bénéficier éventuellement les élèves fréquentant les écoles professionnelles de plein exercice ou du demi-temps ;
10. Adaptation des jeunes chômeurs aux métiers artisanaux et des classes moyennes, de façon à favoriser le recrutement du personnel dans les métiers artisanaux qui paraissent bénéficier en ce moment d'un regain de succès ;
11. Coordination des mesures prises par les communes et les provinces, de façon à assurer une unité solide à l'action entreprise en faveur de la jeunesse en chômage.

La plupart de ces idées sont les miennes.

Il y a longtemps que le Parti socialiste a proposé diverses mesures telles que la prolongation de la scolarité.

Je propose la formation d'une Commission temporaire spéciale, composée de parlementaires, de délégués des organismes patronaux et ouvriers et de délégués des Ministères intéressés.

Il faudrait que cette Commission nous présentât un rapport et des conclusions le plus tôt possible, dans un délai imposé.

## La Lutte contre le chômage des jeunes en Tchécoslovaquie

Les *Informations sociales* des 7 mai et 4 juin 1934 publient les renseignements suivants sur les mesures prises contre le chômage des jeunes en Tchécoslovaquie :

### DES FOYERS POUR JEUNES CHOMEURS

Le succès obtenu par les foyers pour la jeunesse en chômage, qui avaient été organisés pendant l'hiver dernier par la Commission centrale d'Assistance aux enfants et adolescents de Bohême, a décidé le Ministère de la Prévoyance sociale à généraliser cette mesure.

Des foyers devront être créés sur tout le territoire de la République et notamment dans les régions les plus gravement atteintes par la crise. Le nombre des participants sera limité à cinquante personnes par foyer. Seuls seront admis les jeunes gens les plus nécessiteux. Les participants seront âgés de 18 à 20 ans.

L'action des foyers comprendra un programme d'enseignement et de travail. Pour les garçons, le programme devra prévoir une occupation dans des ateliers ; les jeunes filles feront de la cuisine et suivront les cours de couture et d'économie ménagère. La durée des cours sera de deux mois. L'instruction quotidienne comprendra 6 heures d'occupation, dont 4 heures de travail dans les ateliers.

Le nombre des foyers est fixé à quarante. Les résultats de leur activité seront soumis à l'examen de l'Institut social de Tchécoslovaquie et à celui de l'Office national de Statistique et serviront de base pour l'établissement d'un programme général d'action en faveur de la jeunesse sans emploi.

### ORGANISATION DE CAMPS POUR JEUNES CHOMEURS

Le Conseil des Ministres a décidé d'organiser pour les jeunes chômeurs, à titre d'essai, trois camps, situés en Bohême, en Moravie et en Slovaquie.

Le Ministère de la Prévoyance sociale a été chargé de l'organisation de ces camps dont le premier, situé à Terezin, groupera, au début 60, et plus tard 120 personnes. La participation aux camps est entièrement volontaire et les jeunes gens pourront en partir à n'importe quel moment. Seront admis dans les camps les jeunes gens célibataires, âgés de 18 à 24 ans. Les camps auront, dans la mesure du possible, une administration autonome. Toutes les questions culturelles, d'éducation physique et d'instruction générale seront réglées par des hommes de confiance choisis parmi les participants. Par contre, la direction générale des camps et des travaux entrepris en dehors incombe à des personnes nommées par le Ministère de la Prévoyance sociale.

Les jeunes travailleurs seront occupés 35 heures par semaine à des travaux de construction ou de réparation de routes et de lignes de chemins de fer. En aucun cas, leur emploi ne devra faire concurrence au travail des ouvriers adultes. Les travaux ne pourront pas être exécutés pour le compte de particuliers. Les pouvoirs publics faisant exécuter les travaux devront payer aux jeunes chômeurs qu'ils emploient les mêmes taux de salaires qu'aux ouvriers engagés en

vertu d'un contrat de travail ordinaire. Ces salaires devront permettre de couvrir tous les frais des camps de travail.

Les participants sont logés et nourris ; ils reçoivent des vêtements et des chaussures de travail. Ils touchent 0.40 couronne tchèque par heure de travail, sont assurés contre la maladie et, éventuellement, contre les accidents.

Les syndicats ouvriers s'étaient prononcés contre la participation obligatoire aux camps. L'instruction professionnelle et générale devrait être mise en tête du programme d'occupation et le travail devrait être limité à quelques heures par jour. Les syndicats avaient demandé que les jeunes gens soient uniquement occupés à des travaux qui ne pourraient pas être entrepris pour un salaire normal. Les participants devraient être assurés contre la maladie et les accidents.

## Le Chômage des jeunes gens en Grande-Bretagne

Le Ministère britannique du Travail a effectué un recensement spécial des jeunes chômeurs inscrits au 19 mars 1934.

Voici quelques données intéressantes de ce recensement :

Au 19 mars 1934, le nombre des jeunes chômeurs inscrits, de moins de 18 ans, était d'environ 89,000, comprenant 49,212 garçons et 39,552 filles. Près de 37,000 d'entre eux (19,219 garçons et 17,801 filles) avaient moins de 16 ans.

Comme on l'a déjà signalé, 7,442 garçons et filles de moins de 16 ans continuaient à fréquenter l'école de jour pendant l'horaire complet, bien que s'étant fait inscrire dans des bureaux de placement en vue d'obtenir un emploi et se trouvant effectivement disponibles à cet effet.

Sur les quelque 30,000 enfants restants, près de 16,000 garçons et filles de moins de 16 ans (7,954 garçons et 7,803 filles) n'avaient réussi à s'assurer aucun emploi à temps complet depuis leur sortie de l'école, tandis que près de 14,000 en avaient bénéficié à un moment donné.

Sur 51,834 garçons et filles de 16 à 17 ans, inscrits comme chômeurs au 19 mars 1934, 7,283 travaillaient à temps partiel ou avaient été congédiés temporairement, étant bien entendu qu'ils seraient réintégrés à bref délai, et 98 n'étaient occupés normalement que d'une manière occasionnelle.

Sur les 44,453 autres enfants, dont la quasi-totalité peut être présumée rentrer dans la catégorie des chômeurs complets, 10,758 garçons et 8,636 filles étaient âgés de 16 ans et 15,046 garçons et 10,013 filles de 17 ans.

Le programme de travail prévoit, en dehors du travail manuel, des cours d'éducation générale, des discussions, ainsi que des jeux et exercices physiques.

Afin de compléter ces mesures de lutte contre le chômage des jeunes gens, le Ministère de la Prévoyance sociale se propose de faire engager à l'avenir, pour l'exécution de tous les travaux publics ordinaires et de secours, un pourcentage déterminé (10 à 15 p.c.) de jeunes gens jusqu'à 24 ans, ainsi que de développer l'action des foyers pour la jeunesse en chômage.